

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2026

---

SIMPLIFIER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL PAR LA COLLECTIVITÉ UNIQUE - (N° 2606)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 83

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Sitzenstuhl, Mme Klinkert, M. Becht et Mme Buffet

à l'amendement n° 70 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« neuf ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à réduire le délai de l'ordonnance de dix-huit à neuf mois. Compte tenu de la proximité du renouvellement régional de 2028, le délai initial est trop long.